

14 ^{ème} législature		
Question N° : 21112	de M. Gérard Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Affaires sociales et santé
Rubrique > enfants	Tête d'analyse > santé	Analyse > nouveaux-nés. mort subite. lutte et prévention
Question publiée au JO le : 19/03/2013 page : 2938		
Texte de la question		
<p>M. Gérard Darmanin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la recherche sur le syndrome de la mort subite du nourrisson. Chaque année en France le syndrome de la mort subite du nourrisson frappe près de 600 enfants de moins de un an et concerne également plus de 1 520 bébés <i>in utero</i>. Ainsi, chaque jour en France, 6 enfants décèdent de façon inexplicable. Il est donc important de mettre en places plusieurs mesures qui permettront de diminuer le risque de mort subite du nourrisson ou <i>in utero</i>. La première est de faire dépister les deux principales maladies qui prédisposent à la mort subite du nourrisson (syndrome du QT long et déficit en MCAD). Ensuite, il est nécessaire que tous les enfants, décédés <i>in utero</i> ou post natal, aient les analyses <i>post mortem</i> les plus complètes possibles, ce qui permettrait d'identifier des potentielles pistes de recherche. Enfin, plusieurs associations préconisent d'ouvrir des centres de prévention de la mort subite du nourrisson. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce domaine. De même, il souhaiterait savoir si, dans le plan santé des jeunes qui devrait être instruit en 2013, le Gouvernement envisage de traiter ces questions.</p>		
Texte de la réponse		